



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## élevage

Question écrite n° 50447

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le génome de la vache laitière. Récemment, une équipe de 300 scientifiques de vingt-cinq pays, dont la France et la Suisse, a découvert le génome de la vache laitière. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur le sujet et si des mesures seront mises en place pour approfondir ses recherches.

### Texte de la réponse

Le génome des bovins est séquencé et rendu public depuis 2006. Des améliorations dans la connaissance de sa variabilité ont depuis été apportées progressivement. Les résultats scientifiques ont donné lieu à des publications récentes auxquelles ont participé des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en raison de leurs contributions aux travaux réalisés. Cette découverte a déjà des applications pratiques directes majeures avec l'apparition de la sélection génomique, qui constitue vraisemblablement une véritable révolution dans ce domaine. La participation de l'INRA à ces travaux permet l'utilisation de la « puce » de génotypage « Illumina » pour le calcul de l'index génétique des taureaux de races laitières en France. Des travaux sont en cours pour étendre l'utilisation de la sélection génomique aux autres races bovines laitières et allaitantes ainsi qu'aux ovins et caprins. Outre cette application, les perspectives en termes de recherche pour l'INRA concernent la recherche fonctionnelle sur les gènes chez les bovins, et, avec le Centre national de séquençage (CNS) pour certains travaux, le séquençage du génome d'autres espèces d'importance économique comme le porc, le poulet, le cheval, le mouton et la truite, la France étant leader mondial pour cette dernière. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a décidé, après avoir consulté la Commission nationale de l'amélioration génétique (CNAG) et en concertation avec les professionnels de la sélection animale et les éleveurs, d'autoriser sous régime dérogatoire la publication d'index génomiques de taureaux des trois principales races laitières (montbéliarde, normande et Prim'Holstein) pendant deux ans. Cette période sera mise à profit par un groupe de travail de la CNAG pour étudier les conséquences techniques et économiques de l'utilisation de cette nouvelle technologie sur l'efficacité du dispositif génétique français, et envisager les futurs développements en matière de sélection. Ainsi, à ce jour 10 taureaux Montbéliards, 28 Normands et 169 Prim'Holstein sont disponibles pour la monte publique avec un index génomique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50447

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 mai 2009, page 5029

**Réponse publiée le** : 1er septembre 2009, page 8371